

ACP/28/010/04 [Finale]
Dépt. PDH

Maputo, le 24 juin 2004

**QUATRIEME SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET
DE GOUVERNEMENT ACP
MAPUTO, MOZAMBIQUE**

23 et 24 juin 2004

**DECLARATION DE MAPUTO
« ENSEMBLE, FORGEONS NOTRE AVENIR »**

DECLARATION DE MAPUTO

ENSEMBLE, FORGEONS NOTRE AVENIR

I. PREAMBULE

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, réunis pour notre 4^{ème} sommet à Maputo, République du Mozambique, les 23 et 24 juin 2004 :

Réaffirmant nos engagements pris dans la Déclaration de Libreville, la Déclaration et le Plan d'Action de Santo Domingo et la Déclaration de Nadi;

Réaffirmant également que notre force réside dans notre histoire commune, notre unité et notre solidarité, la diversité et la richesse de nos cultures et notre vision commune de l'avenir;

Résolus à maintenir et à consolider l'unité et la cohésion du Groupe ACP;

Déterminés à ce que nos pays, qui représentent plus de 11% de la population mondiale, jouent un rôle plus important dans les affaires internationales;

Réaffirmant notre attachement aux objectifs et principes énoncés dans l'Accord de Cotonou;

Soulignant le rôle clé que joue la coopération ACP-UE et la nécessité de veiller à ce que les accords de partenariat économique (APE) contribuent à la réduction de la pauvreté, au développement durable et à l'intégration harmonieuse et graduelle des pays ACP dans l'économie mondiale;

Prenant acte du lancement, à Gaborone en mai 2004, de la revue de l'Accord de Cotonou et de son impact sur les relations ACP-UE ;

Rappelant les résolutions et les engagements pris à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) à Johannesburg ainsi que le Plan d'action de la Barbade pour le développement durable des Petits Etats insulaires en développement (PEID);

Réaffirmant notre détermination à favoriser la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM);

Réaffirmant la priorité accordée à l'agriculture et en particulier à l'eau et aux infrastructures rurales dans la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation et réitérée dans les déclarations de Maputo, de Syrte et de Rose Hall ;

Résolus à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde, conformément aux principes et objectifs prônés par les Nations Unies (ONU);

Exprimant notre profonde inquiétude face aux tensions existant dans les sphères politiques et économiques régionales et internationales, qui sont potentiellement porteuses de graves conséquences pour la paix, la stabilité et le développement durable de nos sociétés;

Soulignant que la globalisation offre non seulement des opportunités, mais présentent aussi des défis importants pour le Groupe ACP qui doit veiller à ce qu'aucun de ses membres ne soit marginalisé dans ce processus ;

Rappelant que la valeur du dialogue entre les cultures constitue le principe fondamental qui sous-tend la promotion de la compréhension entre les peuples et la résolution pacifique des conflits et qu'elle est le pilier du développement équitable et durable;

Reconnaissant la complémentarité des capacités et des rôles des acteurs non étatiques dans les efforts en vue d'atteindre nos objectifs en matière de développement et de maintien de la paix ;

Résolus à entreprendre toutes les actions, notamment au sein du Groupe, en conformité avec le thème du Sommet "**Ensemble, forgeons notre avenir**", en vue d'éradiquer la pauvreté et de réaliser le développement durable, la paix et la stabilité pour toutes nos communautés ;

Déclarons ce qui suit :

II. PAIX, SECURITE ET STABILITE

1. Nous reconnaissons le caractère multidimensionnel des menaces contre la démocratie, la paix, la sécurité et la stabilité et soulignons notre conviction que le meilleur moyen d'enrayer ces menaces passe par le dialogue, le respect et la compréhension mutuelle fondés sur le strict respect du droit international. Nous condamnons l'usage de la force dans les efforts visant à résoudre les conflits. Nous soulignons dès lors que l'approche multilatérale aux questions géopolitiques, dans le cadre des Nations Unies, est la manière la plus viable et la plus acceptable de mener le dialogue politique sur le plan international.
2. Nous soulignons le caractère désormais pluridimensionnel de la menace contre la paix, la sécurité et la stabilité dans nos sociétés. Au premier rang de ces menaces, figurent la pandémie du HIV/SIDA avec ses effets dévastateurs sur la tranche d'âge des 15 à 44 ans, le fléau mondial de la drogue et les crimes qui en résultent. De même, notre expérience montre que les menaces découlant des catastrophes naturelles sont également dévastatrices en raison de leurs effets déstabilisateurs sur nos économies.
3. Nous sommes résolus à développer nos propres mécanismes de consolidation de la paix. Nous encourageons dès lors le règlement pacifique des conflits et la consolidation de la paix dans nos pays par des initiatives internes, notamment le respect de l'intégrité territoriale de tous nos pays membres. A cet effet, nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise au point d'un Système d'alerte rapide ACP pour la prévention des conflits et de l'initiative pour établir la Facilité pour la paix en Afrique.

4. Nous réitérons notre ferme condamnation de tous les actes de terrorisme. Nous nous engageons à combattre le terrorisme par la coopération internationale conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, et en particulier aux résolutions 1373 et 1456 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous soulignons la nécessité vitale de s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène, notamment les motivations politiques, l'injustice, la pauvreté et le sous-développement, tout en assurant une croissance économique durable dans les pays en développement.
5. Nous soutenons tous les efforts déployés par les Nations Unies en vue de renforcer les principes et normes internationalement reconnus à appliquer contre l'utilisation et la prolifération des armes de destruction massive (ADM). A cet égard, nous invitons tous les pays à collaborer à la mise en oeuvre des mesures visant à combattre ce fléau pour l'humanité en renforçant, entre autres, les législations contre la fabrication des armes de destruction massive, et à en criminaliser l'utilisation.
6. Nous condamnons et déplorons la prolifération et le trafic illicite des armes de petit calibre, des munitions, des armes légères et des mines anti-personnel, dans la mesure où elles alimentent les conflits, créent l'instabilité et minent d'une façon globale les efforts de développement. Nous soutenons pleinement le programme d'action des Nations Unies destiné à combattre et à éradiquer le trafic illicite des armes de petit calibre et des armes légères, dans tous ses aspects, et invitons la communauté internationale à conclure des accords internationaux juridiquement contraignants en matière de contrôle de l'exportation des armes. En particulier, nous accueillons avec satisfaction et appuyons sans réserve toutes les initiatives régionales, telles que le régime de transparence et de contrôle des armes légères en Afrique (SATCRA). Nous apportons également notre plein appui aux actions régionales et internationales visant à lutter contre des crimes tels que le trafic de stupéfiants et le blanchiment d'argent.

7. Nous condamnons le génocide et tous les crimes contre l'humanité et demandons que ceux qui se rendent coupables de ces violations extrêmes des droits de l'homme, soient punis conformément au droit international. Nous invitons la communauté internationale à prendre des mesures rapides et efficaces pour empêcher et réprimer la perpétration de génocides, et à apporter un soutien approprié aux victimes, ainsi qu'à la reconstruction et à la réconciliation. Nous lançons par ailleurs un appel en vue de l'élimination totale de la torture et afin de permettre une mise en œuvre efficace de la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.
8. Nous reconnaissons que la diffusion de l'information est un puissant instrument de formation de l'opinion publique internationale, susceptible d'avoir des effets sur la stabilité et la sécurité. Nous réitérons dès lors la nécessité d'une diffusion responsable de l'information afin de ne pas compromettre la stabilité sociale, économique et politique, ni contribuer à engendrer des situations susceptibles de provoquer des répressions internes et des interventions extérieures.
9. Nous reconnaissons que les crises politiques qui se produisent dans nos propres pays, entre nos pays et ailleurs dans la communauté internationale, peuvent avoir des effets néfastes pour la paix, la stabilité et le développement au niveau national et régional. Nous insistons encore une fois sur la nécessité d'une résolution pacifique et équitable de ces crises qui permettra par ailleurs d'éviter notamment le pillage et le détournement des ressources naturelles et autres.

III. MULTILATERALISME

10. Nous réaffirmons la nécessité d'oeuvrer ensemble à l'instauration d'un système de relations internationales caractérisées par la justice, l'égalité, la solidarité, le développement, l'absence de guerres et de toutes formes d'intolérance, et fondées sur les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique des Etats, le droit des peuples à l'autodétermination et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

11. Préoccupés par la tendance croissante vers l'unilatéralisme dans les affaires internationales, nous réaffirmons que le multilatéralisme est une des conditions préalables indispensables à la consolidation du partenariat mondial pour la paix et à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire. Nous sommes également convaincus qu'à travers le multilatéralisme véritable, il est possible d'apporter des améliorations majeures à l'architecture institutionnelle politique, économique et financière. Nous soutenons sans réserve la poursuite de la démocratisation des institutions multilatérales, en particulier le Conseil de sécurité des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, en vue de promouvoir la bonne gouvernance, la transparence, la gestion responsable et de permettre aux pays en développement de faire connaître les défis auxquels ils doivent faire face en matière de développement.

IV. DEVELOPPEMENT DURABLE

12. Nous soulignons que la communauté mondiale doit s'attaquer aux questions relatives à la pauvreté et au sous-développement afin qu'une paix viable et durable et la stabilité puissent être instaurées. Compte tenu de l'importance des Objectifs de développement du Millénaire pour la croissance économique globale, durable et prévisible, nous nous engageons individuellement et collectivement à prendre toutes les mesures nécessaires à leur réalisation. Par ailleurs, nous invitons instamment les pays développés, les institutions financières et commerciales multilatérales et le secteur privé à soutenir activement les efforts des pays ACP en matière de développement, en vue de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire (ODM).
13. Nous reconnaissons la nécessité de mobiliser et de mettre en valeur des sources d'énergie renouvelable comme la biomasse, l'énergie solaire, l'énergie marémotrice et d'autres sources d'énergie. Nous invitons, dès lors, nos partenaires de développement à apporter leur appui dans ce domaine qui est vital pour le développement durable de nos Etats.

A. DIMENSIONS ECONOMIQUES DU DEVELOPPEMENT

(i) Financement du développement

14. Nous insistons sur le rôle crucial de l'aide publique au développement (APD) pour faciliter la mise en œuvre de nos programmes de développement et la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire. A cet égard, nous lançons un appel à nos partenaires afin qu'ils tiennent les engagements qu'ils ont pris à Monterrey, en particulier par l'apport de ressources financières supplémentaires et adéquates.
15. Nous invitons, en outre, nos partenaires de développement à s'efforcer d'harmoniser et de simplifier les modalités d'accès aux financements en tant que corollaire nécessaire des engagements pris en vue d'améliorer la disponibilité de l'APD et de délier l'aide au développement.

16. Nous réitérons notre profonde préoccupation face aux incidences négatives du fardeau de la dette, tant intérieure qu'extérieure, sur nos programmes destinés à améliorer les conditions de vie de nos populations. Les coûts engendrés par le service de la dette restent trop lourds pour beaucoup de nos pays, et les mesures actuelles prises au niveau international en vue d'alléger le fardeau de la dette sont insuffisantes. Nous invitons la communauté internationale, en particulier les grands pays créanciers, à prendre la mesure radicale consistant à annuler les dettes des pays en développement. Nous sommes convaincus que nos pays en développement auront ainsi les meilleures chances de satisfaire les besoins urgents de leurs populations en utilisant le peu de ressources dont ils disposent.

17. Nous notons les mesures prises par la communauté internationale pour alléger le fardeau de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. Nous sommes toutefois conscients que cette initiative ne permet pas de régler de façon définitive le problème du fardeau insupportable de la dette globale des PMA concernés et des pays ACP non PMA très endettés. Nous demandons dès lors à la communauté internationale d'accélérer la mise en œuvre de l'Initiative PPTE, libérant ainsi des ressources additionnelles nécessaires au financement de programmes de développement visant à créer des richesses et à réduire la pauvreté. Nous demandons par ailleurs la mise en place d'une initiative semblable en vue de l'allègement du fardeau de la dette des PMA non ACP et d'autres pays à revenu intermédiaire.

(ii) Développement du secteur privé

18. Nous reconnaissons le rôle important du secteur privé dans le développement. En tant que moteur de la croissance économique, le secteur privé est un acteur important dont le rôle peut compléter l'action gouvernementale dans le processus de développement. Nous demeurons dès lors résolus à créer les conditions appropriées pour son renforcement, lesquelles revêtent une importance majeure pour la croissance économique. Nous reconnaissons par ailleurs que les investissements intérieurs et intra-ACP jouent un rôle central dans la croissance économique de nos pays, et demandons l'octroi de financements pour les micro-projets, et les projets de petite et moyenne envergure.

19. Nous réitérons l'importance d'un environnement propice pour promouvoir l'accroissement des investissements étrangers directs (IED), y compris les investissements intra-ACP directs. Nous réaffirmons notre engagement en ce qui concerne les améliorations des politiques dans nos pays en vue de mettre en place des mécanismes visant à garantir des flux IED appropriés vers les pays ACP. Nous demandons instamment à nos partenaires de l'UE de renforcer et de rationaliser les différents instruments et programmes de soutien au secteur privé dans les pays ACP.

(iii) Commerce et développement

20. Nous réaffirmons notre engagement en faveur d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles flexibles, la transparence et l'équité. Nous exprimons en outre notre profonde inquiétude face au manque de progrès dans le programme de travail de Doha, en particulier la nécessité d'un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, notamment les PMA, les Etats enclavés et les petits Etats insulaires et vulnérables. Nous préconisons également la préservation et la consolidation des accords préférentiels existants qui continuent d'avoir une importance vitale pour le Groupe ACP.
21. Nous nous félicitons de l'émergence du Groupe G90 dont le Groupe ACP fait partie intégrante, en association avec d'autres pays en développement non ACP. Le G90 a gagné la reconnaissance d'un certain nombre de pays du G8, dont l'Union européenne, et a établi avec eux des relations de travail constructives, en vue de promouvoir les intérêts du Groupe ACP dans le cadre du cycle de Doha pour le développement.
22. Nous reconnaissons que la participation effective de nos pays au programme de travail de Doha et à la mise en œuvre des accords commerciaux multilatéraux est entravée par nos capacités limitées. Nous invitons instamment dès lors nos partenaires et les institutions internationales à fournir le maximum de ressources possible pour créer et renforcer nos capacités en matière d'offre et de commerce en se fondant sur nos besoins de manière à nous permettre d'exploiter pleinement nos possibilités d'accès aux marchés. Les initiatives précieuses des donateurs, telles que le Cadre intégré et le mécanisme du Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique aux pays moins avancés et d'autres pays africains (JITAP) ainsi que d'autres mécanismes destinés à fournir un financement et à soutenir le renforcement des capacités, devraient être améliorées.

23. Nous nous félicitons de la décision sur les subventions octroyées au coton qui a été rendue publique le 18 juin 2004 par l'organe de Règlement des différends de l'OMC. Cette décision constitue une avancée significative pour la recherche d'une solution définitive à l'élimination complète des subventions au coton. Elle est une preuve supplémentaire de la justesse de la revendication des pays ACP producteurs visant à l'assainissement du marché du coton. Nous exhortons les différents organes des ACP à continuer d'assurer un suivi attentif des développements de ce dossier.
24. Nous déplorons la plainte qui a été déposée à l'OMC par l'Australie, le Brésil et la Thaïlande contre le régime de la CE applicable au sucre et qui, si elle est retenue, pourrait avoir de graves répercussions sur les Etats ACP fournisseurs de sucre dans le cadre du Protocole relatif au sucre. Nous invitons l'UE à continuer d'honneur et de garantir l'intégrité du Protocole ACP-UE relatif au sucre, en particulier les avantages commerciaux et économiques qu'il procure aux Etats ACP concernés.

(iv) Agriculture et développement

25. Nous reconnaissons pleinement l'importance fondamentale que joue le développement de l'agriculture dans la croissance économique. L'agriculture étant le principal secteur assurant des moyens de subsistance aux populations des pays ACP, l'éradication de la pauvreté et l'élimination de la faim sont étroitement liées au développement agricole. Nous nous engageons dès lors à renforcer le développement de l'agriculture et des activités connexes à valeur ajoutée, le développement rural et la sécurité alimentaire au niveau national et régional. A cet égard, nous sommes favorables à l'élaboration dans le cadre de la coopération au développement ACP-UE, de programmes appropriés comportant des filets de sécurité et la constitution de réserves alimentaires. Nous invitons en outre la FAO et les autres partenaires à fournir et/ou à accroître leur assistance technique et d'autres types d'assistance. Nous sommes également résolus à accorder la plus haute priorité aux investissements en matière de contrôle et de gestion de l'eau, en vue d'accroître la productivité agricole et d'assurer un rendement agricole plus stable.

B. DEVELOPPEMENT SOCIAL

26. Nous sommes résolus à mettre en oeuvre des politiques visant à répondre aux besoins des couches les plus vulnérables de nos communautés, et à cet effet, nous demandons un appui international accru aux programmes destinés à les aider.

(i) Enseignement primaire universel

27. L'enseignement primaire universel d'ici 2015, est un objectif essentiel pour le développement de nos pays. Nous sommes dès lors résolus à mobiliser des ressources suffisantes et à mettre en place des politiques appropriées pour atteindre cet objectif. Nous invitons dès lors instamment la communauté des donateurs à accroître son aide au développement en faveur du secteur de l'éducation, pour soutenir les programmes nationaux de renforcement des capacités en matière de ressources humaines.

(ii) Questions de genre et promotion de la femme

28. Nous estimons que la promotion de la femme est un élément crucial pour le développement de nos sociétés. Nous nous engageons à veiller à ce que nos structures institutionnelles et juridiques offrent des garanties adéquates pour protéger les femmes et renforcer leur statut politique, économique et social. Nous condamnons l'exploitation des femmes dans le commerce et le trafic international du sexe qui profitent de la pauvreté dans les pays ACP. Nous condamnons, en outre, la maltraitance des enfants et le trafic d'enfants. Nous invitons le système des Nations Unies à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ces pratiques.

(iii) Mortalité infantile

29. Nous déplorons que le taux de mortalité infantile dans les pays ACP reste plus élevé que dans d'autres parties du monde. Compte tenu de la nécessité d'apporter des améliorations sensibles aux soins de santé primaires, y compris par la fourniture de vaccins, et par l'éducation, nous invitons instamment les pays partenaires et les institutions internationales, et en particulier celles qui ont les finances et le commerce dans leurs attributions, à faire également de grands efforts pour nous aider dans ce domaine.

(iv) Santé maternelle

30. Nous sommes extrêmement préoccupés par le taux élevé de mortalité maternelle dans les pays en développement. Nous nous engageons à promouvoir la santé maternelle en réduisant la mortalité maternelle, par le partage des meilleures pratiques et de l'information. La prévention et la réduction de la mortalité maternelle sont une question de justice sociale et de droits de l'homme; nous lançons dès lors un appel à la communauté internationale en vue de l'amélioration des conditions et de la mobilisation des ressources au profit des systèmes de santé dans nos pays.

(v) HIV/SIDA, paludisme et autres maladies

31. Nous exprimons notre grave préoccupation à propos des effets du HIV/SIDA, du paludisme, de la tuberculose et des autres maladies liées à la pauvreté, sur la vie et le développement de nos populations. Nous accueillons dès lors avec satisfaction et soutenons sans réserve les initiatives et les activités du Fonds mondial ainsi que d'autres partenaires de la coopération, mais préconisons la simplification des procédures afin que l'ensemble des objectifs du Fonds puisse être atteint.

32. Nous sommes très préoccupés par le fait que des millions de personnes meurent chaque année de maladies infectieuses dans les pays en développement, en dépit des progrès de la science médicale. Nous nous félicitons en particulier des initiatives prises en vue de mettre à la disposition des pays ACP un certain nombre de traitements anti-rétroviraux à un coût abordable. Cependant, les conditions de disponibilité des produits pharmaceutiques ne sont toujours pas adéquates et nous demandons instamment aux entreprises pharmaceutiques et à la communauté des donateurs de fournir les produits pharmaceutiques nécessaires à la prévention et au traitement des maladies à des prix abordables et dans de bonnes conditions. A cet effet, nous demandons aux Etats membres de l'OMC d'inscrire fermement dans leurs législations et réglementations nationales, des dispositions relatives aux ADPIC, afin de faciliter l'accès aux produits pharmaceutiques.

(vi) Eau et Assainissement

33. La fourniture d'eau pour la consommation humaine, les services d'assainissement de base et l'agriculture, est indispensable à la santé humaine, aux activités économiques et à la préservation des écosystèmes. Nous sommes dès lors résolus à assurer l'approvisionnement en eau potable, la petite irrigation entre autres par la pleine utilisation des systèmes traditionnels et des technologies locales, ainsi que par l'accroissement et l'amélioration de services d'assainissement d'un coût abordable. La réalisation de nos objectifs nécessite des efforts accrus dans les pays en développement et, à cet égard, nous nous félicitons de la mise en place de la Facilité ACP/UE pour l'eau.

(vii) Migrations

34. Nous notons avec inquiétude que les ressortissants des pays ACP font de plus en plus l'objet d'un traitement discriminatoire dans certains pays développés et d'autres pays. Nous lançons un appel pour un dialogue ouvert et réel en vue d'établir des mécanismes justes et responsables pour gérer la question des migrations et favoriser le plein développement du potentiel des migrants. Nous invitons l'ensemble des pays à s'engager à traiter tous les migrants conformément aux normes et conventions internationalement reconnues.
35. Nous sommes conscients que la gestion des migrations forcées pendant et après les conflits demeure un défi majeur. Nous invitons dès lors la communauté internationale à ratifier et à respecter les conventions internationales en faveur des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées, en particulier les femmes et les enfants.

C. VIABILITE ENVIRONNEMENTALE

36. Nous soulignons l'extrême vulnérabilité de beaucoup de nos pays et de nos populations aux problèmes environnementaux, comme la désertification, le changement climatique, l'érosion des sols, les inondations et la pollution qui en découlent. Nous sommes préoccupés par les causes naturelles et artificielles du déboisement qui sont aggravées par des conditions économiques et sociales précaires. Nous sommes également préoccupés par la dégradation des bassins fluviaux et des autres systèmes hydrauliques dans nos pays, qui est due, entre autres, à l'ensablement et au déboisement. Nous sommes dès lors résolus à entreprendre et à soutenir les initiatives prises pour lutter contre ces problèmes.

37. Nous exprimons nos condoléances et notre solidarité aux gouvernements et aux populations des pays qui ont récemment subi les conséquences tragiques de catastrophes naturelles et demandons le maintien de l'aide de la communauté internationale en vue de leur reconstruction.
38. Nous notons avec beaucoup d'inquiétude la réticence de certains pays développés à ratifier des conventions internationales essentielles dans le domaine de l'environnement. Nous réaffirmons notre attachement aux accords multilatéraux sur l'environnement et invitons les pays qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier et à respecter ces accords, en particulier le Protocole de Kyoto, compte tenu du fait que les catastrophes écologiques ne connaissent pas les frontières et qu'il est dès lors indispensable de prendre collectivement des engagements et des mesures à cet égard.

D. CULTURE ET DEVELOPPEMENT

39. Nous rappelons notre conviction que notre sens collectif et individuel de l'identité culturelle est un outil puissant pour la paix et le développement. Nous estimons que les politiques nationales qui encouragent ce sens de l'identité peuvent améliorer notre bien-être économique et renforcer notre cohésion sociale.
40. Nous entérinons la Déclaration ACP de Dakar sur la promotion des cultures et des industries culturelles ACP adoptée par la 1^{ère} réunion des ministres de la Culture en 2003 et nous nous engageons à introduire des mesures politiques conformes à cette Déclaration. Nous croyons que les atouts culturels des ACP, notamment le patrimoine matériel et l'héritage culturel intangible de nos pays, sont nos principaux atouts. Le patrimoine culturel est un investissement pour le futur, et nous nous engageons dès lors à préserver nos biens culturels. En outre, nous invitons la communauté internationale à contribuer à la préservation de nos biens et objets culturels.
41. Nous sommes résolus à développer encore et à établir nos industries culturelles, et à adopter des mesures permettant de créer des emplois dans le secteur culturel.

E. TECHNONLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT (TIC)

42. Nous réaffirmons le rôle crucial des TIC comme un vecteur de développement important pour améliorer l'enseignement et les services de santé et pour consolider la participation rapide et efficace de nos sociétés aux marchés internationaux. Nous déplorons toutefois le fossé séparant les ACP de certaines économies émergentes et du monde développé en matière de TIC. Nous sommes résolus à mettre en place les politiques nationales et régionales appropriées susceptibles de contribuer à réduire ce fossé, et invitons les pays développés à faire de même.
43. Nous accueillons favorablement la Déclaration et le Plan d'action de la 1^{ère} phase du Sommet mondial sur la société de l'information, et en particulier le rôle des TIC dans la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire. Nous demandons à nos partenaires l'octroi d'un appui financier et technique conformément à la Déclaration et au Plan d'Action.

V. VISIBILITE DES ACP

44. Nous sommes convaincus que la visibilité du Groupe ACP devrait être renforcée par l'amélioration des communications dans les pays ACP, et entre eux et la communauté internationale dans son ensemble. A cet effet, nous reconnaissons l'importance de notre participation active à la recherche de solutions durables aux questions globales, conformément à la vision d'avenir du Groupe en tant qu'acteur et partenaire à part entière dans les affaires internationales. A cet égard, nous félicitons notre Groupe pour le leadership dont il a fait preuve lors de la 5ème Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun, et donnons mandat au Conseil de galvaniser davantage le leadership ACP sur les questions mondiales.

VI. RELATIONS EXTERIEURES

45. Nous reconnaissons les avantages mutuels de nos relations avec nos partenaires traditionnels et nos nouveaux partenaires. Nous attachons dès lors de la valeur et accordons une haute priorité au maintien et au renforcement de ces relations, en particulier avec l'Union européenne. Nous soulignons le principe de base du partenariat, tel que consacré par l'Accord de Cotonou, comme base des relations ACP-UE; nous nous engageons dès lors à travailler avec nos partenaires pour exploiter tout le potentiel de ce partenariat.

A. Union européenne

46. Nous saluons l'arrivée de dix nouveaux Etats membres de l'UE dans la famille ACP-UE. Tout en reconnaissant l'acceptation par les dix nouveaux Etats membres de l'acquis communautaire, les ACP sont confiants que l'élargissement renforcera les liens traditionnels entre les ACP et l'UE, notamment en matière de relations commerciales et de financement du développement.

47. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'évolution récente en ce qui concerne la place accordée au développement dans l'ensemble des politiques de l'UE. Nous insistons sur le fait que pour la réalisation des objectifs fondamentaux de l'Accord de Cotonou, il est essentiel que l'UE accorde au développement la place qui lui revient dans les relations ACP-UE.

48. Nous insistons avec force sur le fait que les APE doivent être des instruments pour le développement des ACP et l'éradication de la pauvreté. A cet égard, les négociations des APE doivent être axées avant tout sur les contraintes auxquels les pays ACP doivent faire face en matière de capacités et d'infrastructures. Les APE doivent également renforcer l'intégration régionale ACP. Nous estimons par ailleurs que les pays ACP doivent recourir à des garanties simples et préventives pour les produits sensibles dans le cadre des accords APE.

49. Nous demandons instamment à l'UE d'examiner de manière exhaustive, à l'occasion de la réforme de la politique agricole commune (PAC) les incidences de cette réforme sur les économies ACP en vue d'en atténuer les effets néfastes éventuels. Nous sommes préoccupés par les préjudices existants et potentiels en termes de recettes d'exportation de produits de base, à la suite des changements apportés à l'organisation commune du marché des produits essentiels. A cet effet, nous demandons également à l'UE d'accorder l'attention nécessaire à ces effets négatifs, notamment en ce qui concerne les bananes, le sucre, le riz et le thon, et de prendre dûment en compte les intérêts économiques et commerciaux des pays ACP. Par ailleurs, l'UE devrait faciliter l'accès à son marché pour les produits agricoles et les produits alimentaires à valeur ajoutée originaires des pays ACP
50. Nous invitons en outre l'UE à se conformer aux dispositions de l'article 36 (4) de l'Accord de Cotonou et, en particulier, à préserver les avantages dont les Etats ACP bénéficient dans le cadre du Protocole relatif au sucre. Nous demandons à l'Union européenne de veiller à garantir que, dans le cadre du futur régime de la CE applicable au sucre, les Etats ACP signataires du Protocole relatif au sucre, bénéficient, sur une base stable et prévisible, du même niveau de recettes d'exportation que celui qui est accordé aux producteurs de sucre au titre du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).
51. Nous invitons l'Union européenne, conformément à son traité et à ses autres obligations envers les pays ACP exportateurs de bananes, à veiller à ce que la réglementation du marché de la banane de l'UE garantisse des prix justes et rémunérateurs aux producteurs et continue d'assurer un niveau de protection suffisant pour garantir un débouché viable aux fournisseurs ACP, y compris les plus vulnérables d'entre eux qui procèdent actuellement à la restructuration de leur économie avec l'appui de l'UE et d'autres institutions et organisations de financement.
52. Nous sommes préoccupés par le fait que les barrières non tarifaires, y compris les mesures sanitaires et phytosanitaires et les règles d'origine rigides applicables aux exportations ACP à destination de l'UE, demeurent un obstacle majeur au commerce. Nous invitons instamment l'UE à prendre un engagement politique clair en vue d'adopter des mesures de promotion des exportations ACP, notamment la révision des règles d'origine existantes de manière à permettre la transformation dans les pays ACP de matières premières non originaires des pays ACP et d'autres facteurs de production importés.

53. Nous sommes également préoccupés face à la suspension prolongée par l'UE de la coopération pour le financement du développement avec certains Etats ACP, ce qui a privé ces Etats des ressources qui auraient pu contribuer positivement à la réalisation de leurs objectifs de développement. Nous demandons à l'UE de continuer à honorer son engagement envers les Etats concernés et d'accélérer le processus de dialogue politique nécessaire qui est prévu dans l'Accord de Cotonou, en vue de la normalisation des relations menant à la reprise rapide et totale de la coopération au développement.

B. Autres Partenaires

54. Nous reconnaissons qu'il y a beaucoup d'avantages à diversifier les relations extérieures ACP. Nous sommes dès lors déterminés à renforcer des partenariats mutuellement bénéfiques avec des pays, des régions et des organisations internationales dans le souci d'instaurer un partenariat mondial au service du développement de nos pays. A cet égard, nous reconnaissons l'importance de l'appui reçu du Commonwealth, de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et des différentes institutions des Nations Unies, et espérons voir cette coopération se poursuivre en vue de la réalisation de nos objectifs de développement.

VII. RELATIONS INTRA-ACP

55. Nous reconnaissons que la grande diversité des situations économiques, sociales et environnementales est la source de notre force qui, utilisée collectivement, soutiendra le développement de tous les pays et régions ACP. A cet effet, nous sommes résolus à agir ensemble.
56. Nous réaffirmons que les organisations sous-régionales et régionales sont des atouts précieux pour notre développement. Nous nous engageons dès lors à faire en sorte que nos organisations respectives adoptent les mesures nécessaires pour renforcer la coopération non seulement entre elles, mais également avec les gouvernements ACP.
57. Nous reconnaissons que l'évolution rapide des environnements géopolitiques, économiques et sociaux représente un défi permanent pour l'unité et la cohésion du Groupe ACP. A cet égard, nous chargeons le Conseil des ministres de poursuivre ses efforts pour garantir que les ressources institutionnelles et financières les plus appropriées soient à la disposition du Groupe ACP, afin de lui permettre de relever ces défis et de mieux se positionner sur le plan international.
58. Dans l'esprit du thème du présent Sommet, "**Ensemble, forgeons notre avenir**", nous déclarons notre ferme engagement à collaborer pour le progrès de nos peuples et dans la lutte menée à l'échelle mondiale pour la paix, la stabilité et le développement durable.

Fait à Maputo, le 24 janvier 2004

**Pour le Sommet
Le Président**

**S.E. M Joaquim Alberto Chissano
Président de la République du Mozambique**